



Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s et surveillant(e)s brigadiers CP de MONT DE MARSAN

Quand je serai poste fixe, j'aurai des privilèges.

Alors que l'ensemble des agents de détention croule sous les heures supplémentaires, la pose de CET hors période scolaire leur est refusée sur la semaine du 06 au 12 mai 2024.

La raison ???

Officiellement, trop de monde absent pour assurer la continuité du service ??? (voir EMAILS récents sur les rappels obligatoires).

Mais alors, comment comprendre les largesses octroyées aux postes fixes qui eux ont pu poser des jours de repos cette semaine-là ??

Le principe consiste à la base d'assurer la couverture de ces postes de façon autonome et permanente grâce au binôme et agent polyvalent, en accordant des congés qu'à une partie seulement des agents concernés.

Eh bien non... Passons outre tout ceci !!! Vendredi 09 mai 2024 tout est permis !!!

Comment accepter que ce soit des agents épuisés par les rappels ou programmés sur une formation qui soient utilisés pour remplacer les postes fixes ???

Privilège !!!

Pour faire taire la grogne, il vous sera sûrement distribué des lettres de félicitation. Il doit bien nous rester une ramette de papier à sacrifier.

La gestion de ce long weekend donne un excellent message aux agents de détention sous pression... Méprisant.

Aux agents qui, de façon assez unanime, ont été choqués par cette gestion et qui nous ont sollicités pour dénoncer cette situation, nous vous rejoignons et portons votre légitime colère.

D'ailleurs, il semblerait que pour mieux comprendre cette décision, il faille regarder où se trouvaient les personnes décisionnaires de l'établissement...

Bel exemple !!!

A quelques exceptions près, eux non plus n'étaient pas là...

Le bureau local SPS Le 13/05/2024

Site internet National: www.sps-penitentiaire.fr

E-mail: sps40@outlook.com